

Décision n° 00–882 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 1er septembre 2000 relative au changement de dénomination sociale de la société MCNSAT Service devenue MULTICOMS

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33–1, et L.36–7(1°);

Vu l’arrêté du 16 décembre 1998 autorisant la société MCNSAT Service à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public ;

Vu les courriers présentés par la société MULTICOMS en date du 5 mai, du 7 juin et du 27 juin 2000 ;

Après en avoir délibéré le 1<sup>er</sup> septembre 2000,

Décide :

Art. 1

– Sont approuvés :

– le rapport d’instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société MCNSAT Service devenue MULTICOMS en application de la loi n°96–659 du 26 juillet 1996 ;

– le projet d’arrêté associé.

Art. 2 –

Le président de l’Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d’Etat à l’industrie le rapport d’instruction et le projet d’arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Le président,

Jean–Michel Hubert